

Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20150521-2015_A072-DE
Date de télétransmission : 02/06/2015
Date de réception préfecture : 02/06/2015



ACTE RENDU EXECUTOIRE
PAR APPLICATION DES
FORMALITES DE TELE-
TRANSMISSION AU
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 21 MAI 2015

PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2015_A072

OBJET : Aménagement du territoire - Déplacements, mobilité, transports et infrastructures - Adoption de la tarification de l'ensemble des Parcs Relais communautaires

Le 21 mai 2015, le Conseil de la Communauté d'agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la Salle des Fêtes, Place Louis Philibert au Puy-Sainte-Réparade, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 15 mai 2015, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales.

Étaient Présents : JOISSAINS MASINI Maryse – ALBERT Guy – AMAROUCHE Annie – AMEN Mireille – ARDHUIN Philippe – BACHI Abbassia – BARRET Guy – BASTIDE Bernard – BERNARD Christine – BONTHOUX Odile – BOUDON Jacques – BOUVET Jean-Pierre – BOYER Raoul – BRAMOULLÉ Gérard – BUCCI Dominique – BURLÉ Christian – CASTRONOVO Lucien-Alexandre – CESARI Martine – CHARRIN Philippe – CHAZEAU Maurice – CIOT Jean-David – CORNO Jean-François – CRISTIANI Georges – DAGORNE Robert – de SAINTDO Philippe – DELAVET Christian – DEVESA Brigitte – DI CARO Sylvaine – FABRE-AUBRESPY Hervé – FERAUD Jean-Claude – GACHON Loïc – GERARD Jacky – GOUIRAND Daniel – GROSSI Jean-Christophe – GUINIERI Frédéric – HOUEIX Roger – JOUVE Mireille – LAGIER Robert – LEGIER Michel – LENFANT Gaëlle – LHEN Hélène – MALAUZAT Irène – MANCEL Joël – MARTIN Régis – MEÏ Roger – MICHEL Marie-Claude – MONDOLONI Jean-Claude – MORBELLI Pascale – NERINI Nathalie – PAOLI Stéphane – PELLENC Roger – PERRIN Jean-Marc – PRIMO Yveline – RAMOND Bernard – RENAUDIN Michel – SALOMON Monique – SERRUS Jean-Pierre – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – SLISSA Monique – SUSINI Jules – TALASSINOS Luc – TAULAN Francis – TRAINAR Nadia – YDE Marcel

Étai(en)t excusé(s) et suppléé(s) : Néant

Étai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code général des collectivités territoriales : ALLIOTTE Sophie donne pouvoir à MORBELLI Pascale – AMIEL Michel donne pouvoir à BUCCI Dominique – AUGÉY Dominique donne pouvoir à PAOLI Stéphane – BALDO Edouard donne pouvoir à CASTRONOVO Lucien-Alexandre – BENKACI Moussa donne pouvoir à BACHI Abbassia – CANAL Jean-Louis donne pouvoir à GUINIERI Frédéric – CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle donne pouvoir à CIOT Jean-David – de BUSSCHERE Charlotte donne pouvoir à BASTIDE Bernard – FILIPPI Claude donne pouvoir à ARDHUIN Philippe – FREGEAC Olivier donne pouvoir à TALASSINOS Luc – GALLESE Alexandre donne pouvoir à BOUVET Jean-Pierre – JOISSAINS Sophie donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – LAFON Henri donne pouvoir à PELLENC Roger – MALLIÉ Richard donne pouvoir à SALOMON Monique – MERGER Reine donne pouvoir à SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – PIZOT Roger donne pouvoir à CHARRIN Philippe – PROVITINA-JABET Valérie donne pouvoir à FERAUD Jean-Claude – ROLANDO Christian donne pouvoir à TAULAN Francis – ROUVIER Catherine donne pouvoir à BOYER Raoul – TERME Françoise donne pouvoir à BOUDON Jacques – ZERKANI Karima donne pouvoir à BERNARD Christine

Étai(en)t excusé(es) sans pouvoir : BORELLI Christian – BOULAN Michel – CALAFAT Roxane – CHARDON Robert – GARELLA Jean-Brice – PEREZ Fabien – POLITANO Jean-Jacques

Secrétaire de séance : Stéphane PAOLI

Monsieur Guy BARRET donne lecture du rapport ci-joint.

CONSEIL DU 21 MAI 2015

Rapporteur : Guy BARRET

Co-rapporteur : Alexandre GALLESE

Politique publique : Aménagement du territoire

Thématique : Déplacements, mobilité, transports et infrastructures

Objet : Adoption de la tarification de l'ensemble des Parcs Relais communautaires

Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Dans le cadre de sa politique en matière de transports, la Communauté du Pays d'Aix met en œuvre des mesures permettant un report modal de la voiture particulière vers les transports collectifs. Ainsi, les parcs relais permettent aux usagers de laisser leur véhicule la journée pour une somme modique et de bénéficier du transport collectif gratuitement pour tous les passagers.

Les 5 parcs relais sont implantés sur les axes pénétrants du centre-ville de la Ville centre d'Aix-en-Provence.

Le présent rapport porte sur la tarification de l'ensemble du réseau et particulièrement sur les parcs relais communautaires.

Exposé des motifs :

Dans le cadre de sa politique de transport, la Communauté du Pays d'Aix réalise des parcs relais en périphérie de l'agglomération d'Aix-en-Provence.

Pour rappel, un parc relais est un espace de stationnement gardienné, clôturé et éclairé, relié au centre-ville par une ligne de transport en commun dédiée.

Le tarif actuel de 2.20€/ jour ou de 27€/ mois et par voiture, permet aux usagers du parking de bénéficier sans supplément d'un titre de transport par occupant du véhicule qui leur donne accès à l'ensemble du réseau de transport toute la journée.

A ce jour, la Communauté du Pays d'Aix compte 5 parcs relais tous situés sur la commune d'Aix-en-Provence :

- Plan d'Aillane (Sud-Ouest)
- Malacrida (Sud-Est)
- Krypton (Sud)
- Route des Alpes (Nord-Est)
- Hauts de Brunet (Nord)

Les autres projets s'intégreront à ce dispositif à mesure de leur mise en service.

En terme de gestion et de recettes, seul le Parc relais Plan d'Aillane se trouve sous gestion directe (exploitation et recette) par la CPA. Les recettes de ce P+R sont intégrées à la régie de recettes du Parc relais de Plan d'Aillane, gérée actuellement par la société EFFIA.

Les quatre autres P+R (Krypton, Malacrida, Hauts de Brunet et Route des Alpes) sont gérés dans le cadre du contrat de Délégation de Service Public Aix en Bus (2012-2019) dont le titulaire est KEOLIS Pays d'Aix. Les recettes de ces quatre P+R sont la propriété du délégataire conformément à la convention de DSP Aix en Bus.

Tarifs des Parc relais

Par délibération n°2014_A258 du Conseil communautaire du 11 décembre 2014, la CPA a fixé les tarifs des parcs relais sur son territoire et a précisé les tarifs spécifiques en faveur des étudiants âgés de moins de 26 ans et la gratuité pour les usagers inscrits auprès d'une association de covoiturage dont le nombre de membres est supérieur à 1.

Suite à la mise en service des P+R Plan d'Aillane et Malacrida, il est proposé de rappeler la tarification communautaire pour l'ensemble des parcs relais à savoir :

- Tarif à la journée : 2.20 €
- Abonnement mensuel : 27 €
- Abonnement Annuel : 260 €

- Tarif étudiant à la journée : 1.10€
- Abonnement mensuel étudiant : 13.50 €
- Tarif pour plusieurs passagers inscrits à une association de covoiturage : Gratuit

Visas :

VU l'exposé des motifs ;
 VU le Code général des collectivités territoriales ;
 VU le Code des transports ;
 VU la Loi d'Orientation des Transports Intérieurs (L.O.T.I) n°82-1153 du 30 décembre 1982 ;
 VU la délibération n° 2011_A203 du Conseil communautaire du 15 décembre 2011 fixant la tarification des parcs relais ;
 VU la délibération n° 2011_A203 du Conseil communautaire du 15 décembre 2011 fixant la tarification des parcs relais pour les étudiants ;
 VU la délibération n° 2011_A203 du Conseil communautaire du 15 décembre 2011 fixant la gratuité des parcs relais pour les usagers inscrits à ACA covoiturage dès lors que le nombre de passagers dans le véhicule est supérieur à 1 ;
 VU la délibération n° 2014_A258 du Conseil communautaire du 11 décembre 2014 modifiant la gamme tarifaire des réseaux de transports de la CPA ;
 VU l'avis de la commission Aménagement de l'Espace et Mobilité du 8 avril 2015 ;
 VU l'avis du Bureau communautaire du 23 avril 2015 ;

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **INTEGRER** les Parcs relais Malacrida et Plan d'Aillane à la gamme tarifaire du réseau de transports de la CPA et notamment aux tarifs des P+R, jointe en annexe ;
- **ADOPTER** la gamme tarifaire du réseau de transports de la CPA (voyages et parcs relais) ;
- **DIRE** que la prise en compte des recettes, directement perçue par la CPA, seront inscrites au budget annexe des transports urbains à l'article 7068.

GAMME TARIFAIRE CPA

RESEAU INT	TARIFS TTC	CARACTERISTIQUES & DROITS	CONDITIONS D'ACCES	Fonctionnel	Point de vente
TICKET UNITE	1,10 €	Ticket 1 voyage, valable sur tout le réseau CPA (hors circuits scolaires), avec possibilité de correspondances dans un délai d'une heure.	AUCUNE	Glissant validation	Conducteur
TICKET 2 VOYAGES	2,00 €	Ticket de 2 voyages valable sur tout le réseau CPA (hors circuits scolaires), avec possibilité de correspondances dans un délai d'une heure.	AUCUNE	Glissant validation	Conducteur
TICKET 10 VOYAGES	8,00 €	Ticket de 10 voyages valable sur tout le réseau CPA (hors circuits scolaires), avec possibilité de correspondances dans un délai d'une heure.	AUCUNE	Glissant validation	Dépositaire
TICKET COURTOISIE	0,00 €	Ticket 1 voyage offert dans le cadre du service après vente (non valable sur les circuits scolaires).	AUCUNE	Glissant validation	Direction Transports
CARTE SANS CONTACT	5,00 €	Pass Provence nominatif : support vierge. Durée de vie de 8 ans.	AUCUNE	-	Gare routière
DUPLICATA	20,00 €	En cas de perte, de vol ou de détérioration de la carte nominative déjà attribuée au client, reconstitution des contrats présents sur la carte.	AUCUNE	-	Gare routière
X VOYAGES	0,80 € le voyage	X voyages non nominatif, titre de 5 voyages minimum à 99 voyages maximum valable sur tout le réseau CPA (hors circuits scolaire), avec possibilité de correspondances dans un délai d'une heure	AUCUNE	Glissant validation	Dépositaire
ABONNEMENT MERVEIL	0,00 €	Abonnement annuel de date à date pour des voyages illimités sur tout le réseau CPA (hors circuits scolaires).	Réservé aux personnes de 70 ans et + résidant sur le territoire de la CPA	Glissant à la vente	Gare routière
PASS GROUPE	0,80 € par jour et par personne	Titre de groupe avec voyages valable une journée sur l'ensemble du réseau (hors circuits scolaires).	Voyager en groupe de 20 à 30 personnes maximum en dehors des heures de pointe (du lundi au vendredi de 9 à 16 heures) et sans restriction les samedi, dimanche et jours fériés, sur les lignes du réseau urbain et interurbain	Glissant validation	Gare routière
PASS GROUPE EDUCATIFS	0,00 €	Titre de groupe avec voyages valable une journée sur l'ensemble du réseau (hors circuits scolaires).	Réservé aux centre sociaux éducatifs : Voyager en groupe de 20 à 30 personnes maximum en dehors des heures de pointe (du lundi au vendredi de 9 à 16 heures) et sans restriction les samedi, dimanche et jours fériés, sur les lignes du réseau urbain et interurbain	Glissant validation	Direction Transports
ABONNEMENT MEUR et IG/AT	0,00 €	Abonnement mensuel pour des voyages illimités sur tout le réseau CPA (hors circuits scolaires).	Bénéficiaires du RSA titulaires d'un Contrat d'Engagement Réciproque, les Demandeurs d'emploi bénéficiaires de l'Allocation de Solidarité Spécifique résidant sur le territoire de la CPA et les Invalides de Guerre et Accidentés du Travail	Calendaire	Gare routière
Titre CMU-C	50 % du tarif normal des titres unitaires et des abonnements CPA	Caractéristiques identiques à chacun des titres de transports pour laquelle la réduction est applicable	Personnes dont les ressources sont égales ou inférieures au plafond fixé en application de l'article L.861.1 du Code de la Sécurité Sociale	Variable	Gare routière
ABONNEMENT 40 voyages salarié	23,00 €	Ticket de 40 voyages valables sur tout le réseau CPA (hors circuits scolaires), avec possibilité de correspondances dans un délai d'une heure.	Réservé aux personnes salariés sur le territoire de la Communauté du Pays d'Aix	Glissant validation	Agence Aix en Bus
ABONNEMENT MENSUEL	27,00 €	Abonnement mensuel pour des voyages illimités sur tout le réseau CPA (hors circuits scolaires).	AUCUNE	Calendaire	Dépositaire
ABONNEMENT ANNUEL	260,00 €	Abonnement annuel de date à date pour des voyages illimités sur tout le réseau CPA (hors circuits scolaires).	AUCUNE	Glissant à la vente	Dépositaire
TICKET JOUR	2,20 € / 1,10 € / 0 €	Ticket journée combinant l'accès au parking relais de Plan d'Aillane et l'accès sur tout le réseau CPA (hors circuits scolaires) pour des voyages illimités (2,2 € par voiture, 1,1 € pour les étudiants et gratuit pour les voitures pratiquant le co-voiturage).	AUCUNE	Glissant validation	P+R



GAMME TARIFAIRE CPA

TICKET ABC PARC-RELAIS	27 € / 13,5 €	Abonnement mensuel combinant l'accès au parking relais de Plan d'Aillane et l'accès sur tout le réseau CPA (hors circuits scolaires) pour des voyages illimités (27 € plein tarif, 13,5 € pour les étudiants).	AUCUNE	Calendaire	P+R
ABONNEMENT ANNUEL PARC-RELAIS	260,00 €	Abonnement annuel combinant l'accès au parking relais de Plan d'Aillane et l'accès sur tout le réseau CPA (hors circuits scolaires) pour des voyages illimités.	AUCUNE	Calendaire	P+R
	10,00 €	Abonnement annuel pour accès aux stationnements sécurisés vélo des relais vélo communautaires .	AUCUNE	Calendaire	Gare Routiere
ABONNEMENT ANNUEL RELAIS VELO					
RESEAU OMNIBUS	TARIFS TTC	CARACTERISTIQUES & DROITS	CONDITIONS D'ACCES	Fonctionnel	Point de vente
CARNET DE 10 TICKETS	3,00 €	Carnet de 10 tickets, valable pour un trajet avec possibilité de correspondances sur le réseau Omnibus dans un délai d'une heure.	AUCUNE	Glissant validation	Dépositaire
Abonnement MENSUEL	6,00 €	Abonnement mensuel pour des voyages illimités sur le réseau OMNIBUS.	AUCUNE	Calendaire	Dépositaire
RESEAUX	TARIFS TTC	CARACTERISTIQUES & DROITS	CONDITIONS D'ACCES	Fonctionnel	Point de vente
	0,60 €	Ticket pour un trajet avec possibilité de correspondances sur le même réseau dans un délai d'une heure, valable sur le réseau Urbain de Pertuis et le Transport A la Demande (TAD)	AUCUNE	Glissant validation	Conducteur
TICKET UNITE	5,00 €	Carnet de 10 tickets, valable pour un trajet avec possibilité de correspondances sur le même réseau dans un délai d'une heure, valable sur le réseau Urbain de Pertuis et le Transports A la Demande (TAD)	AUCUNE	Glissant validation	Dépositaire
CARNET D	18,00 €	Abonnement mensuel pour des voyages illimités sur le réseau Urbain de Pertuis et le Transports A la Demande (TAD) .	AUCUNE	Calendaire	Dépositaire
Abonnement MENSUEL					
TITRES SCOLAIRES CPA	TARIFS TTC	CARACTERISTIQUES & DROITS	CONDITIONS D'ACCES	Fonctionnel	Point de vente
	0 €	Ticket 10 voyages alloués aux communes pour les élèves des classes maternelles et primaires dans le cadre de sorties pédagogiques (hors circuits scolaires).	Voyager en groupe de 20 à 30 personnes maximum en dehors des heures de pointe (les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9 à 16 heures) sur les lignes du réseau urbain et interurbain	Glissant validation	Direction Transports
TICKET 10 SCOLAIRES	5,00 €	Pass Provence nominatif : support vierge. Durée de vie de 8 ans.	AUCUNE	-	Mairie
CARTE SA	20,00 €	En cas de perte, de vol ou de détérioration de la carte nominative déjà attribuée au client, reconstitution des contrats présents sur la carte.	AUCUNE	-	Mairie
DUPLICAT	100 €	Abonnement annuel de libre circulation sur tout le réseau CPA (hors Diablines). Valable tous les jours du 1er septembre de l'année N au 31 août de l'année N+1.	Réservé aux élèves du secondaire, SEGPA, étudiants, apprentis et personnes en formation (auprès d'établissement public ou privé sous contrat ou hors contrat relevant du Ministère de l'Education Nationale, d'Agriculture ou de la Santé). Etre âgé de moins de 26 ans (le jour de l'achat du titre), être résidant et scolarisé sur le territoire de la CPA.	Calendaire	Mairie
Abonnement JEUNE PLUS	50 €	Abonnement annuel de libre circulation sur tout le réseau CPA (hors Diablines). Valable tous les jours du 1er jour scolaire de l'année N au 31 août de l'année N+1.	Réservé aux élèves boursiers du secondaire et des établissements SEGPA, résidant et scolarisés sur le territoire de la CPA.	Calendaire	Mairie
Aboneme	50 €	Abonnement annuel de libre circulation sur les circuits scolaires réservés et le réseau urbain Aix en Bus, en période scolaire. Valable du 1er jour scolaire de l'année N au dernier jour de l'année scolaire N+1 (non valide les dimanches, jours fériés, petites et grandes vacances scolaires).	Réservé aux élèves du secondaire et SEGPA, résidant et scolarisés sur le territoire de la CPA (et élèves de classes maternelles et primaires sur quelques circuits internes aux communes)	Calendaire	Mairie
Abonnement SCOLAIRE	0 €	Abonnement annuel de libre circulation sur les circuits scolaires réservés et le réseau urbain Aix en Bus, en période scolaire. Valable du 1er jour scolaire de l'année N au dernier jour de l'année scolaire N+1 (non valide les dimanches, jours fériés, petites et grandes vacances scolaires).	Réservé aux élèves boursiers du secondaire et des établissements SEGPA résidant et scolarisés sur le territoire de la CPA	Calendaire	Mairie
Abonnement SCOLAIRE boursier					

GAMME TARIFAIRE Aix en Bus

RESEAU "AIX EN BUS"	TARIFS	CARACTERISTIQUES & DROITS	CONDITIONS D'ACCES	Fonctionnel	Point de vente
 TICKET UNITE	1,10 €	Ticket 1 voyage, valable sur tout le réseau CPA (hors circuits scolaires), avec possibilité de correspondances dans un délai d'une heure.	AUCUNE	Glissant validation	Conducteur
 TICKET 10 VOYAGES	8,00 €	Ticket de 10 voyages valables sur tout le réseau CPA (hors circuits scolaires), avec possibilité de correspondances dans un délai d'une heure.	AUCUNE	Glissant validation	Dépositaire
 TICKET PARTENAIRE	0,8 € le ticket	Ticket 1 voyage, valable sur tout le réseau CPA (hors circuits scolaires), avec possibilité de correspondances dans un délai d'une heure.	AUCUNE	Glissant validation	Agence Aix en Bus
 TICKET COURTOISIE	0,00 €	Ticket 1 voyage offert dans le cadre du service après vente valable sur tout le réseau CPA (hors circuits scolaires), avec possibilité de correspondances dans un délai d'une heure.	AUCUNE	Glissant validation	Agence Aix en Bus
 TICKET 2 voyages	2,00 €	Ticket de 2 voyages valables sur tout le réseau CPA (hors circuits scolaires), avec possibilité de correspondances dans un délai d'une heure.	AUCUNE	Glissant validation	Conducteur / Agence commerciale
 TICKET JOURNEE PARC-RELAIS	2,20 € / 1,10 € / 0 €	Ticket journée combinant l'accès aux parkings relais du Krypton, Malacrida, Haut de Brunet, Route des Alpes et l'accès sur tout le réseau CPA (hors circuits scolaires) pour des voyages illimités (2,2 € par voiture, 1,1 € pour les étudiants et gratuit pour les voitures pratiquant le co-voiturage).	AUCUNE	Glissant validation	P+R
 TICKET ABBONEMENT MENSUEL PARC-RELAIS	27 € / 13,5 €	Abonnement mensuel combinant l'accès aux parkings relais du Krypton, Malacrida, Haut de Brunet, Route des Alpes et l'accès sur tout le réseau CPA (hors circuits scolaires) pour des voyages illimités (27 € plein tarif, 13,5 € pour les étudiants).	AUCUNE	Calendaire	P+R
 TICKET ABBONEMENT ANNUEL PARC-RELAIS	260,00 €	Abonnement annuel combinant l'accès aux parkings relais du Krypton, Malacrida, Haut de Brunet, Route des Alpes et l'accès sur tout le réseau CPA (hors circuits scolaires) pour des voyages illimités.	AUCUNE	Calendaire	P+R
 TICKET UNITE DIABLINE	0,60 €	Ticket pour un trajet avec possibilité de correspondances sur le réseau DIABLINE	AUCUNE	Glissant validation	Conducteur
 TICKET 10 VOYAGES DIABLINE	5,00 €	Carnet 10 tickets pour un trajet avec possibilité de correspondances sur le réseau DIABLINE	AUCUNE	Glissant validation	Dépositaire
 ABBONEMENT MENSUEL DIABLINES	15,00 €	Abonnement mensuel pour des voyages illimités sur le réseau Diablins.	AUCUNE	Calendaire	Dépositaire
 X VOYAGES	0,8 € par voyage	X voyages titre non nominatif (de 5 voyages minimum à 99 voyages maximum) valables sur tout le réseau CPA (hors circuits scolaires), avec possibilité de correspondances dans un délai d'une heure	AUCUNE	Glissant validation	Dépositaire
 ABBONEMENT ANNUEL	260,00 €	Abonnement annuel de date à date pour des voyages illimités sur tout le réseau CPA (hors circuits scolaires).	AUCUNE	Glissant à la vente	Dépositaire
 ABBONEMENT MENSUEL	27,00 €	Abonnement mensuel pour des voyages illimités sur tout le réseau CPA (hors circuits scolaires).	AUCUNE	Calendaire	Dépositaire
 ABBONEMENT 40 voyages salarié	23,00 €	Ticket de 40 voyages valables sur tout le réseau CPA (hors circuits scolaires), avec possibilité de correspondances dans un délai d'une heure.	Réservé aux personnes salariées sur le territoire de la Communauté du Pays d'Aix	Glissant validation	Agence Aix en Bus
 20 voyages CCAS	13,00 €	Ticket de 20 voyages valables sur tout le réseau CPA (hors circuits scolaires), avec possibilité de correspondances dans un délai d'une heure.	Réservé aux personnes bénéficiant des critères du CCAS	Glissant validation	CCAS d'Aix

	0,00 €	Abonnement annuel de date à date pour des voyages illimités sur tout le réseau CPA (hors circuits scolaires).	Réservé aux personnes de 70 ans et + résidant sur le territoire de la CPA	Glissant vente	Agence Aix en Bus
ABONNEMENT MERVEIL					
	0,80 € par jour et par personne	Titre de groupe avec voyages valables une journée sur l'ensemble du réseau (hors circuits scolaires).	Voyager en groupe de 20 à 30 personnes maximum en dehors des heures de pointe (du lundi au vendredi de 9 à 16 heures) et sans restriction les samedi, dimanche et jours fériés, sur les lignes du réseau urbain et interurbain	Glissant validation	Agence Aix en Bus
PASS GROUP					
	0,00 €	Titre de groupe avec voyages valables une journée sur l'ensemble du réseau (hors circuits scolaires).	Réservé aux centres socio éducatifs - Voyager en groupe de 20 à 30 personnes maximum en dehors des heures de pointe (du lundi au vendredi de 9 à 16 heures) et sans restriction les samedi, dimanche et jours fériés, sur les lignes du réseau urbain et interurbain	Glissant validation	Agence Aix en Bus
PASS GROUP' CENTRES SOCIO-EDUCATIFS					
	0,00 €	Abonnement mensuel pour des voyages illimités sur tout le réseau CPA (hors circuits scolaires).	Bénéficiaires du RSA titulaires d'un Contrat d'Engagement Réciproque, Demandeurs d'emploi bénéficiaires de l'Allocation de Solidarité Spécifique résidant sur le territoire de la CPA, et Invalides de guerre et accidentés du travail.	Calendaire	Agence Aix en Bus
ABONNEMENT PRIORIBUS R, C, IG, AT					
	50 % du tarif normal des titres unitaires et des abonnements CPA	Caractéristiques identiques à chacun des titres de transports pour laquelle la réduction est applicable	Personnes dont les ressources sont égales ou inférieures au plafond fixé en application de l'article L.861.1 du Code de la Sécurité Sociale	Variable	Agence Aix en Bus
Titre CMU-C					
	0,00 €	Ticket 10 voyages alloués aux communes pour les élèves des classes maternelles et primaires dans le cadre de sorties pédagogiques (hors circuits scolaires).	Voyager en groupe de 20 à 30 personnes maximum en dehors des heures de pointe (les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9 à 16 heures) sur les lignes du réseau urbain et interurbain	Glissant validation	Agence Aix en Bus
TICKET 10 VOYAGES GROUP' SCOLAIRES					
	100,00 €	Abonnement annuel de libre circulation sur tout le réseau CPA (hors Diablines). Valable tous les jours du 1er septembre de l'année N au 31 août de l'année N+1.	Réservé aux élèves du secondaire, SEGPA, étudiants, apprentis et personnes en formation (auprès d'établissement public ou privé sous contrat ou hors contrat relevant du Ministère de l'Education Nationale, d'Agriculture ou de la Santé). Etre âgé de moins de 26 ans	Calendaire	Agence Aix en Bus
CARTE - de 26 ans					
	50,00 €	Abonnement annuel de libre circulation sur les circuits scolaires réservés et le réseau urbain Aix en Bus, en période scolaire. Valable du 1er jour scolaire de l'année N au dernier jour de l'année scolaire N+1 (non valide les dimanches, jours fériés, peti	Réservé aux élèves primaires, secondaires et SEGPA, résidant et scolarisés sur le territoire de la CPA	Calendaire	Agence Aix en Bus
CARTE SCOLAIRE					
	5,00 €	Pass Provence nominatif : support vierge. Durée de vie de 8 ans.	AUCUNE	-	Agence Aix en Bus
CARTE SANS CONTACT					
	20,00 €	En cas de perte, de vol ou de détérioration de la carte nominative déjà attribuée au client, reconstitution des contrats présents sur la carte.	AUCUNE	-	Agence Aix en Bus
DUPLICATA					

OBJET : Aménagement du territoire - Déplacements, mobilité, transports et infrastructures - Adoption de la tarification de l'ensemble des Parcs Relais communautaires

Ne prend pas part au vote : GROSSI Jean-Christophe

Vote sur le rapport

Inscrits	92
Votants	85
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	84
Majorité absolue	43
Pour	84
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	1

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté adopte à l'unanimité le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil présents

Maryse JOISSAINS MASINI



29 MAI 2015